

CHOIX ET SOUPLESSE

# VIE PROTECTION SUN LIFE AVEC PARTICIPATION II



Vous nous l'avez demandé, nous vous avons écouté. Il est maintenant possible de personnaliser la Vie Protection Sun Life avec participation II grâce à des options qui permettent de l'adapter aux besoins particuliers des clients. Ce produit leur offre dorénavant une nouvelle option de paiement des primes et de nouvelles limites de montant d'assurance. La garantie Prime Plus a elle aussi été améliorée pour offrir davantage de choix et de souplesse.

## 1 ÂGE ET MONTANT À L'ÉTABLISSEMENT

L'âge à l'établissement pour la Vie Protection Sun Life avec participation II est maintenant de 0 à 85 ans, et le montant d'assurance maximum pour lequel il est possible de produire un aperçu est passé à 15 000 000 \$. Puisque le capital nominal minimum pour les jeunes âgés de 0 à 17 ans a baissé à 25 000 \$, les parents et les grands-parents peuvent utiliser ce produit pour créer une base de l'avenir financier de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Quant aux contrats sur deux têtes, ils ont maintenant leurs propres taux, car ils sont dorénavant basés sur l'âge commun au lieu de l'âge redressé équivalent.

## 2 TROIS OPTIONS DE PAIEMENT DES PRIMES

En plus des options existantes de paiement des primes sur 20 ans et à vie, il y a maintenant une option garantie de paiement des primes sur 10 ans. Ce choix de trois options garanties de paiement des primes donne aux clients la possibilité de choisir celle qui leur convient le mieux. Lorsqu'un contrat à prime limitée est établi pour un jeune (âge à l'établissement de 0 à 16 ans), il n'est plus nécessaire de déclarer l'usage du tabac à l'âge de 18 ans; le jeune assuré obtient dorénavant le tarif pour jeunes jusqu'à ce que le contrat de base soit libéré.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière   
Sun Life

### 3 OPTION DE PARTICIPATION COMPLÉMENT D'ASSURANCE

Dans le but d'éliminer le risque pour les clients, nous avons enlevé la garantie de 10 ans et n'avons gardé que la garantie à vie. Il sera rassurant pour les clients de savoir que le capital-décès sera versé à leurs bénéficiaires lorsqu'ils en auront le plus besoin, quels que soient les changements apportés au barème de participations.

### 4 GARANTIE PRIME PLUS (GPP) AMÉLIORÉE

Pour plus de flexibilité, le montant maximum de la GPP est augmenté et les clients peuvent l'ajouter, sans preuve d'assurabilité, jusqu'à deux ans après l'établissement de leur contrat. Dans le cas de l'option de paiement des primes sur 20 ans, les clients peuvent choisir de continuer les paiements de la GPP une fois que le contrat de base est libéré. Il n'est pas possible d'ajouter la GPP à l'option de paiement des primes sur 10 ans en raison des règlements relatifs à l'exonération d'impôt.

### 5 NOUVELLE GAMME DE GARANTIES FACULTATIVES

Les garanties facultatives offertes aux clients sont désormais plus faciles à comprendre. En effet, la Vie Protection Sun Life avec participation II comprend la même gamme de garanties facultatives de premier ordre que nos produits d'assurance temporaire, ce qui assure l'uniformité au sein de notre gamme de produits. Nous avons également amélioré la garantie d'assurance temporaire pour l'aligner davantage sur notre contrat d'assurance temporaire autonome concurrentiel. Enfin, les catégories de tarif 3 et 5 sont maintenant aussi offertes pour les assurances T10, T10 avec Protection-renouvellement, T15, T20 et T30.

**NOTRE APPUI.** FAIRE EN SORTE QU'IL SOIT PLUS FACILE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES CLIENTS.

**VOTRE CROISSANCE.** PROCURER PLUS DE CHOIX ET DE SOUPLESSE POUR AIDER LES CLIENTS À RÉPONDRE À LEURS BESOINS DE PROTECTION À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR VIE.

## PASSEZ À L'ACTION

Communiquez dès aujourd'hui avec votre directeur des ventes pour en savoir plus sur la Vie Protection Sun Life avec participation II.

Allez à la page Web sur la Vie Protection Sun Life avec participation II pour plus d'information et des documents de marketing.

**La vie est plus radieuse sous le soleil**

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.  
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2016.  
820-4646-Numérique-11-16

Financière   
Sun Life